



## Recours 20 ans après, que puis je faire

Par **durajc**, le **06/11/2008** à **10:57**

que puis je envisager ? mon pere est decede en 1988 , j etais alors mineur , mes parents etaient divorcees , l entreprise qui emploi mon pere souscrit une assurance decès qui est donc remit a ma mere , un document notarié atteste que mon pere laisse pour seuls heritiers moi et ma soeur , donc a ma mere de repartir la somme qui devra nous etes remis a notre majorité , sauf qu elle a depensee tt l argent et ne nous en a rendu qu une partie ... que faire puisqu elle se refuse de restituer cette argent ? MERCI MES MOYENS  
NE ME PERMETTE PAS DE PRENDRE UN CONSEILLER